



DELIBERATION 2019-028 DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 08 avril 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.M. BARBIER - V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ - M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – N. CARON.

MM. Ph. DERUY – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J. C. CODEVELLE – P. VISENTIN - J.N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – M. GUIDEZ - L. DE LE VALLEE – L. ANTINORI – J.L. TABARY - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - J. VASSEUR – F. CARON - M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Budget Primitif 2019 – Budget annexe Dév Eco.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que les dépenses et les recettes concernant l'action économique de l'intercommunalité sont déclinées dans un budget annexe dressé sous la nomenclature M4.

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif établi au titre de l'exercice 2019 en précisant que ce budget est voté sans reprise des excédents du compte administratif puisque la trésorerie de Bapaume n'a pas été en mesure de fournir le compte de gestion 2018.

Monsieur le Président précise que ces résultats seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire qui sera présenté en même temps que le compte administratif au mois de juin 2019.

Monsieur le Président détaille les prévisions budgétaires 2019 et indique que le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 545 000,00 € et en section d'investissement à la somme de 885 000,00 €.

Monsieur le Président fait observer qu'il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 350 000,00 € provenant du budget principal pour assurer l'équilibre entre recettes et dépenses de la section de fonctionnement afin de pouvoir assurer la couverture des dépenses obligatoires.

Monsieur le Président détaille les opérations d'investissement inscrites en prévisions qui concerne la zone des Anzacs suite au compromis trouvé avec le propriétaire et l'exploitant, la zone d'activités d'Achiet le Grand avec le complément de protection incendie nécessaire aux nouvelles règles applicables en matière de défense incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le budget primitif 2019 ;
- d'approuver la recette de fonctionnement correspondant au versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 350 000,00 € provenant du budget principal établi au titre de l'exercice 2019.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 15 avril 2019 et transmission
en Préfecture le 15 avril 2019.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

